

GN791

F4



APPROBATION.

MON CHER ABBÉ,

Je souhaite à votre nouveau travail tout le succès qu'a obtenu la traduction de l'ouvrage du docteur MOLLOY.

FONDO EMETERIO  
VALVERDE Y TELLEZ

Rennes, le 19 septembre 1877.



Capilla Alcazar  
Biblioteca Universitaria

† G., Card.-Arch. de Rennes.

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

Les problèmes qui se rattachent à nos origines ont toujours eu le privilège d'intéresser spécialement l'humanité. Exégètes, théologiens et philosophes en ont fait de tout temps l'objet de leurs spéculations savantes; malheureusement l'ignorance dans laquelle ils étaient vis-à-vis de la nature physique et de ses lois ne leur permit pas de résoudre la plupart des questions agitées. Il était réservé à notre siècle, si fécond en découvertes, mais aussi en témérités de tout genre, d'imprimer à ces études un incontestable progrès, en y faisant pénétrer le flambeau des connaissances naturelles.

Deux questions de cette nature, questions qu'il importe de ne pas confondre, ont spécialement préoccupé à notre époque l'esprit public: l'âge du monde et l'âge de l'homme. La géologie a résolu la première. Elle a montré, conformément à l'interprétation d'un bon nombre de commentateurs qui, devançant la science, dans les jours de la *Genèse* avaient vu des périodes, que la création primitive de la matière devait remonter à une époque très-reculée, bien qu'il soit impossible d'en fixer la date. Reste donc la seconde question, celle de la durée de l'existence de l'homme sur la terre.

Ici la tradition est plus précise. Appuyée sur les données chronologiques consignées dans la Bible, elle attribue à l'homme un âge qui ne peut guère dépasser 7-ou 8,000 ans. Assurément, aucun des calculs basés sur les chiffres que contiennent les divers manuscrits bibliques n'est de foi: la chronologie est un de ces problèmes que, selon le mot de l'Ecclésiaste (1), l'Église a abandonnés aux disputes

(1) *Mundum tradidit disputationi eorum* (Eccles., III, 11).

006335



*des hommes* ; cependant, tout bon exégète conviendra avec nous qu'il est un maximum que l'on ne saurait dépasser sans témérité.

Nous devons, du reste, le dire immédiatement et le dire bien haut : aucune des découvertes modernes, aucun des faits récemment mis en lumière n'a démenti cette chronologie. Présomptueuse comme toutes les sciences qui viennent de naître, l'archéologie préhistorique a prétendu, par la bouche d'un grand nombre de ses adeptes, démolir le vieil édifice des données traditionnelles et résoudre à elle seule le problème de nos origines. Puisant à pleines mains dans un passé ténébreux où les faits abondent, mais confus et épars, attribuant à chacun une date arbitraire, sans crainte d'être démentie par l'histoire qui malheureusement n'a pu tout enregistrer, elle n'a pas craint d'accumuler les centaines de siècles pour rendre compte des phénomènes les plus simples et, selon toute apparence, les plus facilement explicables. *Omne ignotum pro antiquo*, tel a été son adage. S'appuyer sur l'inconnu, en faire sa base et son point de départ, considérer comme ancien tout ce qui n'est pas expressément mentionné comme récent, telle a été son œuvre et telles ont été ses prétentions. Nous ne désespérons pas de montrer un jour combien vaines ont été ces prétentions. Les vestiges matériels de l'humanité primitive ne sauraient suffire pour reconstituer l'histoire tout entière au mépris des témoignages de la tradition ; les documents écrits en seront toujours la base la plus sûre. Contrôler ces documents, en combler les lacunes, tel était le seul but que pût se proposer l'archéologie préhistorique, et ce but, elle ne l'a pas compris.

Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur l'ensemble de cette théorie : le livre que nous publions n'ayant trait qu'à une des branches de l'archéologie préhistorique, c'est uniquement sur cette branche que nous devons concentrer notre attention. On n'aurait pas cependant une idée juste de son importance si nous ne disions un mot du

rôle qu'elle joue dans la théorie en question. Le tableau ci-dessous, qui n'est que le résumé de celui de M. de Mortillet, le représentant pour ainsi dire officiel de cette école avancée que nous avons en vue, instruira le lecteur à cet égard. Il y verra les subdivisions introduites récemment dans les trois âges de la pierre, du bronze et du fer. C'était déjà beaucoup de prétendre avec les Danois que ces trois âges s'étaient partout régulièrement succédé dans l'ordre indiqué ; l'École française a trouvé que ce n'était pas assez. Elle a subdivisé l'âge de la pierre en deux périodes, celles de la pierre taillée et de la pierre polie, et dans la première, elle a établi jusqu'à cinq époques auxquelles correspondrait une manière spéciale de travailler le silex. Certes, nous ne critiquerions pas ces subdivisions si on ne leur avait attribué une valeur chronologique. Vu le nombre sans cesse croissant d'objets relatifs à l'industrie primitive de l'homme, une classification est devenue nécessaire pour empêcher la confusion. Nous comprenons, par exemple, que M. Alexandre Bertrand, substituant au mot *époque* celui de *type*, ait appliqué au musée de Saint-Germain la méthode de classement de M. de Mortillet. Mais, attribuer à ces types une succession régulière, prétendre surtout que l'industrie humaine s'est constamment modifiée en progressant, et cela « d'une manière générale », ce n'est pas seulement courir au-devant de l'erreur, c'est méconnaître les faits les plus manifestes, les données les plus élémentaires de l'histoire. Ce qu'un savant archéologue breton (1) disait, il y a quelques années, de la théorie des trois âges, nous pouvons le dire à plus forte raison des nombreuses divisions qu'on y a récemment introduites. Cette classification a pu rendre des services à l'archéologie ; mais nous avons la conviction que la science la détruira, « comme on détruit l'échafaudage d'un édifice quand il est terminé. »

(1) M. de Closmadeuc, *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1868.



## TABLEAU ARCHÉOLOGIQUE DE LA GAULE

(D'après M. DE MORTILLET).

AGES	PÉRIODES	ÉPOQUES	CARACTÈRES DISTINCTIFS.
Pierre.	Éolithique ou Tertiaire.	1. De THENAY (Loir-et-Cher).	Silex éclatés au moyen du feu, avec petites re- taillés.
		2. De SAINT-ACHEUL (Somme). (Quaternaire)	Industrie composée presque exclusivement d'un instrument en silex, de forme amygdaloïde, nommé hache de Saint-Acheul.
		3. Du MOUSTIER (Dordogne).	Forme plus variée; râcloirs plus ou moins grands, pointes retaillées d'un seul côté et même à un seul bout.
	Paléolithique ou de la pierre taillée.	4. De SOLUTRÉ (Saône-et-Loire).	Pointes de silex, forme feuille de laurier, retaillées des deux côtés et aux deux extrémités; bouts de flèche à pédoncule.
		5. De la MADELEINE (Dordogne).	Grand développement des lames de silex; <i>appari- tion des instruments en os</i> et en bois de renne; flèches barbelées, gravures et sculptures.
		6. De ROBENHAUSEN (Zurich) ou des <i>dolmens</i> .	Haches polies en roches diverses; introduction de la poterie alors fort grossière, faite à la main, très-mal cuite; grottes sépulcrales artificielles; pre- mières habitations lacustres.
Bronze.	Néolithique ou de la pierre polie.	7. De MORGES (Vaud).	Apparition du bronze; objets simplement fondus; haches grossières; épées courtes.
		8. De LARNAUD (Jura).	Objets martelés; haches à ailerons et à douille; grandes épées; apparition de la croix comme emblème.
	des Tumulus.	9. De HALLSTATT (Haute-Autriche)	Apparition du fer; vases à formes dites étrusques; apparition des fibules, torques et rasoirs en bronze; grandes épées de fer; tumulus.
		Gauloise.	10. De la MARNE.
Fer.	Romaine.	11. De LYON. Belle époque romaine.	Arrivée en Gaule de l'industrie romaine; monnaies consulaires et gauloises; inscriptions; grands mo- numents; poterie fine.
		12. Du CHAMP-DOLENT (Seine-et-Oise). Basse époque romaine.	Décadence de l'art et de l'industrie; poterie moins fine que précédemment; monnaies grossières.
	Mérovingienne.	13. De WABEN (Pas-de-Calais). Époque franque ou burgonde.	Industrie romaine remplacée par une industrie toute nouvelle; vases de petite dimension; fibules à charnière; armes communes; monnaies rares, très- petites et grossières.

On voit, par le tableau qui précède, que les dolmens sont considérés comme appartenant à la période de la pierre polie. La première question que l'on pourrait se poser à cet égard, ce serait de savoir si jamais il y a eu une période qui ait mérité ce nom. Que dans quelques circonstances la pierre polie ait été employée concurremment avec les instruments en pierre taillée, nous n'en doutons pas; mais que son usage ait été à une époque déterminée assez général pour caractériser cette époque, c'est là ce qu'il est permis de contester. Presque partout où on l'a trouvée, l'on a trouvé aussi, quand on a bien voulu les y voir, soit des éclats de silex, soit des objets en métal. Nous voulons bien admettre que nulle part les *celtes* ou hachettes en pierre polie n'ont été découverts en plus grande abondance que dans nos dolmens de l'Ouest; mais ces hachettes, il n'est plus permis d'en douter aujourd'hui, ce n'étaient, au moins pour la très-grande majorité, ni des armes, ni des outils, mais des objets sacrés, auxquels se rattachaient des idées superstitieuses et que l'on était dans l'usage de déposer dans la tombe auprès du mort. Elles ne dispensaient donc pas d'instruments véritables, et rien ne prouve que ces instruments n'aient pas été soit en pierre taillée, soit en métal. Est-il vraisemblable du reste que des hommes qui possédaient le silex se soient amusés à le polir pour en faire un outil détestable, alors que pour obtenir une lame tranchante, un couteau excellent, il leur suffisait d'en détacher un éclat?

Après tout, nous n'avons point à résoudre en ce moment la question de savoir si c'est à tort ou à raison que l'on a admis l'existence d'une période de la pierre polie. La question dont nous avons à nous occuper ici est celle des dolmens; nous verrons plus loin s'il y a lieu de rattacher ces monuments à cette prétendue période plutôt qu'à toute autre.

Trois grands problèmes que cet ouvrage a pour but de résoudre se rattachent aux dolmens: leur destination, leur origine et leur



âge. Nos idées à ce sujet différant quelque peu de celles de l'auteur, nous croyons devoir les présenter ici le plus succinctement possible, en les entourant toutefois des preuves indispensables. Nous espérons du reste que ces quelques pages d'introduction faciliteront au lecteur non initié à ces sortes d'études l'intelligence de cet ouvrage (1), en même temps qu'elles lui feront saisir la portée des faits si nombreux, mais par eux-mêmes si arides, qui s'y trouvent relatés.

#### I. — DESTINATION DES DOLMENS.

La destination des dolmens n'est plus aujourd'hui douteuse. Il était encore permis, il y a vingt ans à peine, d'y voir des autels érigés pour des sacrifices humains ; la pioche n'avait pas alors fouillé ces monuments, et l'imagination complaisante des archéologues pouvait à son gré y voir la confirmation des théories du temps ; mais de nombreuses explorations, entreprises depuis cette époque, sont venues révéler

(1) Dans ce même but, nous donnons ici la définition de quelques termes qui reviendront plus ou moins fréquemment dans ce livre, et dont il importe d'avoir toujours le sens présent à l'esprit :

*Dolmen* : table de pierre brute, reposant sur des supports de même nature ; on nomme *dolmen apparent* celui qui n'est pas enfoui dans un *tumulus*.

*Demi-dolmen* : dalle dont l'une des extrémités repose sur une pierre et l'autre immédiatement sur le sol.

*Allée couverte* ou *grotte de fée* : galerie formée de deux rangées de pierres brutes posées verticalement et recouverte par des pierres transversales qui servent de plafond.

*Menhirs*, appelés aussi *peulvan*, *pierre levée* ou *pierre debout* : monolithe grossier, planté verticalement dans le sol.

*Alignement* : groupe de menhirs disposés sur plusieurs lignes parallèles.

*Cromlech* ou *cercle de pierres* : groupe de menhirs disposés circulairement. En Angleterre, on donne aussi ce nom aux *dolmens*.

*Tumulus* ou *barrow* : monceau de terre servant de sépulture et recouvrant généralement soit un véritable *dolmen*, soit un *cist* ou une *cella*.

*Cairn*, appelé aussi quelquefois *galgal* : amas de pierres servant au même usage que le *tumulus* ; ces deux mots se confondent du reste bien souvent.

*Cist* ou *cella* : petite chambre funéraire, en pierres plus ou moins brutes, que l'on trouve fréquemment à l'intérieur du *tumulus*.

dans plusieurs de ces monuments la présence de squelettes ou, du moins, des traces évidentes de sépultures. Il n'y a donc plus à en douter : dolmens et tumulus sont des monuments funéraires. Il est vrai que les fouilles n'ont pas toujours fourni des indications très-nettes : plus d'une fois l'on n'a trouvé nul vestige de sépulture. Mais, il fallait y compter, l'on a des preuves nombreuses que plusieurs de ces tombeaux ont été violés à des époques antérieures, et dès lors, l'on ne doit pas s'attendre à rencontrer partout et toujours ces objets si précieux pour l'archéologue, armes ou instruments, que les anciens avaient coutume, paraît-il, d'ensevelir à côté de leurs morts. Il faut tenir compte aussi de l'action destructive du temps qui, le plus souvent, a dû amener la décomposition des cadavres. Cent faits négatifs ne sauraient, du reste, prévaloir contre un fait positif. « Chaque fois qu'une grotte non violée a été ouverte, disait dès 1862 le docteur Fouquet (1), on y a toujours trouvé des ossements, des celtæ ou des armes ; on y a toujours recueilli des cendres ou des ossements ; comment ne pas conclure que toutes les grottes sont des sépulcres ? »

Certes, en rejetant l'opinion qui dans les dolmens voyait des autels druidiques, nous ne prétendons nullement que les druides n'ont pas immolé des victimes humaines. Les témoignages des écrivains latins à cet égard sont trop précis pour qu'il soit permis d'en douter. César parle avec détails de ces sacrifices (2). Lucain reproche aux druides d'avoir repris, après la mort du conquérant des Gaules, les sacrifices humains qu'il avait interrompus. Tacite nous dit expressément que les druides de l'île de Mona « se croyaient permis d'arroser les autels du sang des captifs et de consulter les dieux dans les entrailles des hommes (3). »

(1) *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Rapport sur des fouilles opérées dans la butte de Tumiac.*

(2) *De Bello Gallico*, VI, 16.

(3) *Annales*, XIV, 30.



Enfin, nous voyons les empereurs Auguste, Tibère et Claude intervenir successivement pour défendre les sacrifices humains. On ne saurait rejeter tant de témoignages; mais prétendre que les tables des dolmens aient été affectées à cet usage, c'est vraiment nous demander trop de foi; c'est, en outre, vouloir transformer l'ancienne Armorique en un immense théâtre de carnage, car c'est par centaines qu'y figurent les dolmens encore aujourd'hui existants. Quant aux prétendues cavités occupées par le corps des victimes, aux rigoles destinées à recueillir leur sang, il semble aujourd'hui prouvé qu'elles n'avaient de réalité que dans l'imagination des anciens antiquaires. Dans un rapport relatif à des fouilles opérées à Carnac et à Plouharnel, M. de Closmadeuc nous dit, il est vrai, qu'il a trouvé à la surface d'un dolmen des rainures plus ou moins profondes et régulières; mais « il suffit, ajoute-t-il, d'y jeter les yeux pour s'assurer que ces empreintes sont le résultat de tentatives faites pour diviser le bloc et l'exploiter pour des usages relativement modernes (1). »

Nous ne parlons ici que des dolmens, et non de ces pierres à bassins dans lesquelles de graves auteurs ont vu des autels. Longtemps on a considéré ces pierres comme des phénomènes naturels. « De nouvelles observations, dit M. Al. Bertrand, permettent de supposer que quelques-unes ont été creusées intentionnellement (2). » Il paraît qu'elles occupent de préférence les hauteurs et sont fréquemment entourées de tombeaux, dolmens ou menhirs. Pour rejeter l'opinion qui y voit des autels druidiques, il faudrait des raisons, et nous n'en connaissons aucune.

Quant aux dolmens, s'il fallait recourir à de nouvelles preuves pour convaincre nos lecteurs de leur origine funéraire, nous invoquerions à la suite d'un savant archéologue du Morbihan (3) certaines

(1) *Bull. de la Soc. polym. du Morb.*, 1866.

(2) *Archéologie celtique et gauloise*, 1876, p. 105.

(3) Rosenzweig; voir *Mémoires lus à la Sorbonne en 1860; Archéologie*.

appellations des plus significatives qui se rattachent à ces monuments. L'un d'eux, situé à Locmariaker et fouillé en 1860 par MM. de Bonstetten et L. Galles, s'appelle le *Tombeau-du-Vieillard* (Bé-er-Gous ou Bergous). Une pièce de terre de la commune de Saint-Gildas-de-Rhuis, qui contient une allée couverte, porte le nom de *Champ-du-Tombeau*. Ailleurs, en Cléguérec, un chemin conduisant à un dolmen ruiné s'appelle le *Chemin-du-Tombeau*. « N'eussions-nous que de tels arguments à produire, dit avec raison M. Rosenzweig, ils seraient certainement d'une grande portée. »

Concluons donc que les dolmens sont des tombeaux. Il n'est pas impossible sans doute que quelques-uns aient été utilisés comme autels de sacrifices. Affirmer le contraire « serait, dit M. Bertrand, aller beaucoup trop loin et dépasser par une généralisation anticipée les conclusions qui ressortent naturellement des observations publiées jusqu'ici. Il est, en effet, des dolmens qui, élevés sur des tumulus coniques, sont dans une situation telle qu'ils n'ont jamais pu être recouverts de terre ni même facilement fermés d'une manière quelconque; il est peu probable que ceux-là fussent des tombeaux; ils eussent été tout au plus des cénotaphes. Pourquoi ne seraient-ils pas des autels dressés sur des tombes (1)? »

Le respect qui entourait les dolmens, en raison même du dépôt funéraire qu'ils recélaient, put être cause, en effet, que dans certaines circonstances on les utilisa comme autels; mais cette destination, si elle est réelle, ne fut qu'accessoire. Leur destination primitive, essentielle et incontestée fut de servir de lieu de sépulture.

Ce que nous venons de dire des dolmens s'applique avec plus de raison encore aux tumulus. L'on a trouvé dans la plupart des traces de sépultures, ce qui ne permet pas de douter qu'ils ne soient des tombeaux. On a prétendu cependant que les tombelles de la Sologne n'étaient que des monuments limitants, de simples bornes de terri-

(1) *Archéologie celtique et gauloise*, p. 96.



toire (1), et cela, parce qu'on n'y avait découvert aucune trace d'inhumation. Mais il faut rappeler que les fouilles qui y ont été faites datent de 1832 et 1833, c'est-à-dire d'une époque où les procédés que l'on avait à sa disposition pour constater des traces d'ensevelissement étaient des plus primitifs. Ce n'est en effet que depuis quelques années que l'on a recours pour cela à l'analyse chimique, le plus souvent indispensable, par suite de la décomposition complète du squelette. Une tradition locale fait de ces tombelles le lieu de sépulture d'une armée de Sarrasins; il serait fort possible que cette tradition eût raison contre les archéologues modernes.

En ce qui concerne les menhirs, c'est-à-dire ces monolithes isolés que l'on trouve répandus en si grand nombre sur le territoire de l'ancienne Armorique, la question semble moins facile à résoudre. Il n'est guère douteux cependant que ce ne soient également des tombeaux. Sur 18 fouilles entreprises au pied de menhirs en diverses localités du Morbihan, M. Fouquet a constamment trouvé du charbon de bois et des fragments de granite brûlé; 14 fois l'analyse chimique lui a révélé la présence de phosphate de chaux provenant sans doute de la décomposition d'ossements humains; 5 fois il a trouvé des enceintes en forme de tombes non couvertes, limitées par des pierres; enfin, en diverses circonstances il a découvert des poteries antiques, des cailloux roulés, des cristaux de quartz, un celtæ et jusqu'à un fer à cheval. De tout cet ensemble d'objets analogues à ceux que l'on trouve dans les dolmens, il résulte évidemment que le plus souvent les pierres levées ont une destination funéraire. C'étaient peut-être les tombeaux des pauvres comme les dolmens étaient ceux des riches. Très-rarement, il est vrai, l'on y a découvert des ossements humains; mais la faible profondeur à laquelle ils sont enfouis explique assez comment ils n'ont pu se conserver intacts. Et puis, sont-ils donc si nombreux dans ces

(1) De la Saussaye, *Mémoires lus à la Sorbonne* en 1863; *Archéologie*.

dolmens sous tumulus où tout, semble-t-il, devait assurer leur conservation?

Ici encore, du reste, certaines appellations conservées dans les campagnes attestent une origine funéraire. Un magnifique monolithe de ce genre, situé près de Dol, en Bretagne, porte le nom de *Pierre-du-Champ-Dolent*. Un groupe de monuments semblables, que l'on voit près de Tréhorenteuc (Morbihan), s'appelle le *Jardin-des-Tombes*. Ces noms sont évidemment significatifs, et joints à ce fait que l'on découvre au pied des menhirs les mêmes objets votifs et sacrés que sous les dolmens, ils ne permettent guère de douter que les pierres levées ne soient des tombeaux. Nous ne prétendons point cependant que tous aient eu cette destination. Outre que quelques-uns pourraient bien être de simples bornes destinées à marquer la limite d'un territoire, il nous semble qu'on pourrait les assimiler d'une façon générale à nos croix modernes, de même que les dolmens pourraient être considérés comme l'analogie de nos pierres tombales. Le rôle que la croix joue actuellement dans la Bretagne catholique, les menhirs ont pu le jouer jadis dans la Bretagne païenne. Pour connaître la destination des uns, l'on pourrait s'appuyer sur celle des autres. Or, si la croix est aujourd'hui utilisée pour marquer des sépultures, elle l'est aussi parfois pour désigner le théâtre d'événements divers. Rien n'empêche que les menhirs n'aient eu une semblable destination. Pour un peuple grossier, qui ignorait l'art d'écrire, l'érection de monuments en pierre brute était le seul moyen qu'il eût à sa disposition de transmettre à la postérité le souvenir des faits et des événements qui le concernaient, et il ne faut pas s'étonner qu'il en ait fait un usage fréquent.

Réunis en groupes, les menhirs constituent des alignements ou des cercles. Perdent-ils alors la signification que nous venons de leur attribuer? Nous ne le pensons pas; ce sont toujours sans doute des monuments commémoratifs; mais alors il est à croire qu'ils



rappellent des faits d'une nature plus générale et qui peut-être intéressaient la tribu tout entière. Sont-ce des batailles, comme le pense l'auteur de ce livre? C'est assez vraisemblable. Nous ne voyons cependant que peu de difficulté à ce que les cercles, par exemple, aient servi dans certaines circonstances de lieux de réunion, ce qui n'empêcherait nullement que d'autres ne fussent soit des tombeaux, soit des monuments commémoratifs quelconques. Mais ici le champ est entièrement ouvert à l'hypothèse, vu l'absence à peu près totale de découvertes ayant une signification précise. M. de Closmadeuc a bien trouvé dans l'enceinte d'un cromlech (1) situé dans la petite île d'El-lanic, dépendant du Morbihan, une énorme quantité de silex travaillés, des fragments de celtæ et de poteries portant les mêmes ornements que celles des dolmens; mais cela ne nous dit pas si cette enceinte désigne un campement, un sanctuaire, un tombeau ou le théâtre d'une bataille.

## II. — ORIGINE DES DOLMENS.

Quel est le peuple qui a construit les dolmens? Telle est la question que nous étudierons sous ce titre.

Il y a vingt ans à peine, personne n'eût songé à poser cette question, tant il semblait facile d'y répondre. Il était alors universellement admis que les dolmens étaient l'œuvre des Celtes; ils en portaient le nom et nul ne songeait à le leur contester. Ce fut, croyons-nous, en 1863 qu'un archéologue de Vannes, M. René Galles, d'accord en cela avec les antiquaires irlandais, proposa à ses collègues de la Société polymathique du Morbihan de changer le nom de *monuments celtiques* en celui de *monuments mégalithiques* (2).

(1) Il est remarquable que ce cromlech est aujourd'hui en partie recouvert par les eaux de la mer. Evidemment il y a eu là un affaissement du sol; car on n'eût pas eu l'idée de le construire dans sa situation actuelle.

(2) De μέγας, grand, et λίθος, pierre. — Nous avons fait entrer ce terme

La proposition était fondée, car déjà l'on commençait à contester l'origine des dolmens et le nouveau terme avait l'avantage de ne point préjuger la question. Il fut promptement adopté et il est aujourd'hui presque le seul en usage.

Ici se pose une question préalable. Les dolmens ont-ils été érigés par un seul peuple ou bien faut-il y voir l'œuvre de plusieurs groupes de populations? Il était, naguère encore, universellement d'usage de les attribuer à une seule race. Or, comme ils se trouvent disséminés non seulement dans l'Europe occidentale, mais encore sur divers points de l'Asie et de l'Afrique, il fallait pour cela une race voyageuse. On ne recula pas devant cette conséquence. L'on admit donc qu'un peuple spécial, parti du Nord selon les uns, du Sud selon d'autres, avait laissé sur son passage cette longue traînée de monuments caractéristiques. Cette idée est aujourd'hui de plus en plus abandonnée, et non sans de graves raisons. Tout récemment, M. de Mortillet l'a combattue dans son cours d'archéologie préhistorique (1). La divergence même des opinions concernant la marche suivie par ce prétendu peuple des dolmens montre assez combien sont incertaines les données sur lesquelles repose cette théorie. Ce peuple est-il venu des bords de la Baltique pour passer de là dans les îles Britanniques, puis en France, en Espagne et en Afrique, ou bien a-t-il suivi une marche diamétralement opposée? L'on a soutenu tour à tour l'une et l'autre opinion.

Comment rendre compte du reste, dans cette hypothèse, des immenses lacunes qui séparent les régions à dolmens? Aujourd'hui encore, une tribu de l'Inde, celle des Khassias, érige des monuments mégalithiques; prétendra-t-on que cette tribu est un reste de ce

dans le titre de cet ouvrage, bien qu'il ne figure pas dans celui de l'édition anglaise. La traduction littérale eût été : MONUMENTS EN PIERRE BRUTE (*Rude Stone Monuments*); celle que nous avons adoptée nous a paru préférable.

(1) Voir *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme*, 1877, p. 153.



peuple nomade qui parcourut l'Europe, l'Asie et une partie de l'Afrique en y semant des dolmens? Ce n'est guère vraisemblable (1).

Ajoutons que les objets découverts dans les diverses régions à dolmens diffèrent suivant chaque pays. Dans le nord-ouest de la France par exemple, les haches en pierre polie abondent; dans le centre et le midi, ce sont les pointes de silex. La même observation s'applique à la conformation des crânes; elle varie suivant les contrées. Il en serait autrement si les monuments étaient l'œuvre d'une même race; partout l'on devrait rencontrer la même conformation dans le squelette et à peu près les mêmes usages. L'on pourrait en dire autant des monuments eux-mêmes. Bien que présentant partout une certaine analogie, chaque région a cependant sa forme spéciale et dominante. Il ne faut pas non plus l'oublier, le nombre des types suivant lesquels ils peuvent être construits n'est pas si considérable qu'on ne puisse promptement l'épuiser. Toute hypothèse basée sur les analogies de leur construction nous semble donc pour le moins risquée. Sans doute, il se peut que l'une des grandes races de l'humanité, la famille indo-européenne par exemple, chez laquelle, semble-t-il, le respect pour les morts a toujours été principalement accentué, se soit adonnée plus spécialement à ce genre de construction; mais vouloir le localiser davantage, en faire l'apanage d'un peuple unique qui l'eût tour à tour pratiqué sur diverses parties du globe, c'est donner dans une hypothèse toute gratuite et que rien absolument ne justifie. On ne saurait trop le répéter, l'érection d'un monument en pierre brute chez un peuple ignorant qui n'avait pas d'autre moyen de perpétuer le souvenir d'un événement est un fait trop naturel pour qu'il puisse

(1) Chose curieuse cependant, si elle est exacte, le terme qui dans la langue des Khassias désigne le mot *pierre* serait le même que dans la langue celto-bretonne, le mot *men*.

caractériser une race. L'idée contraire ne peut qu'égarer dans la voie des recherches sur l'origine des dolmens.

Pour résoudre cette question, c'est donc tour à tour et isolément à chacune des régions qui possèdent des monuments de ce genre qu'il faut s'adresser. Notre intention n'est point évidemment d'aborder un problème aussi complexe: le lecteur en trouvera du reste la solution dans le cours de cet ouvrage. Nous voulons seulement ici dire un mot de l'origine des monuments mégalithiques qui nous concernent de plus près, de ceux de la France, et plus spécialement encore de ceux de la Bretagne.

Dans un savant mémoire couronné par l'Institut en 1862, M. Alexandre Bertrand, distinguant les dolmens et allées couvertes des autres monuments mégalithiques, a nié qu'ils fussent d'origine celtique. Nous avons cherché à nous rendre compte, avec toute la bonne foi possible, des raisons sur lesquelles s'appuie le savant archéologue. Les voici, croyons-nous, dans toute leur force:

1° Il n'y a pas de dolmens dans les régions habitées par les tribus gauloises, avec lesquelles la Grèce et Rome furent anciennement en relation (*Archéologie celtique et gauloise*, p. 91, 108);

2° Il n'y en a pas davantage le long des routes de commerce que Strabon nous dit avoir existé au travers de la Celtique (*Ibid.*, p. 92, 108);

3° Si les dolmens étaient d'origine celtique, l'on devrait en trouver sur tous les points de la Gaule occupés par les Celtes, et il n'en est rien (*Ibid.*, p. 93);

4° Les objets recueillis dans les dolmens sont l'indice d'un état social très-primitif et bien inférieur à celui que nous dépeignent les récits des Grecs et des Romains lorsqu'ils nous parlent des Celtes et des Gaulois (*Ibid.*, p. 107);

5° Les populations qui ont érigé ces monuments ont dû remonter le cours des fleuves ou suivre leurs rives, car on les rencontre le